



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 février 2013

## Progression de la CGT aux élections des Commissions Consultatives Paritaires A France Télécom

Les 42615 salariés de droit privé, qui représentent désormais près de 45 % de l'effectif de France Telecom et dont plus de la moitié sont cadres, étaient appelés à élire leurs représentants aux Commissions Consultatives Paritaires de France Telecom. Les CCP, instance de défense des droits du personnel contractuel, ont été gagnée en 1987 à l'appui de l'existence des CAP pour les fonctionnaires.

Le vote électronique n'a pas remporté le succès escompté par la direction, la participation est faible, inférieure même au scrutin de 2009, 47,64 % contre 49,78 % en 2009. La CGT réaffirme son opposition à ce mode de scrutin qui nie l'expression démocratique et empêche le contrôle par les Organisations Syndicales et les électeurs du bon déroulement du scrutin.

La dernière élection CCP avait lieu en 2009. Avec 16,65 % des voix, la CGT stabilise son influence et renforce sa première place auprès des employés et agents de maîtrise, dans un contexte d'évolution importante du salariat (+ 10386 électeurs).

Par rapport au dernier scrutin en date dans l'entreprise, les élections CE de novembre 2011, la CGT progresse de 2,59 points, + 1,19 points chez les cadres et + 5,35 points chez les employés et agents de maîtrise.

La CGT remercie les salariés qui lui ont fait confiance en votant pour ses candidates et candidats. Elle leur propose de rejoindre ceux et celles qui ont déjà choisi de prendre leur place dans la CGT pour faire grandir le rapport de force, défendre les droits de chacun et en gagner pour tous.

Les propositions de la CGT en termes d'investissement notamment dans le développement du réseau à très haut débit, de recherche et développement, d'emploi, de salaire, de promotion, d'organisation et de conditions de travail sortent renforcées de ce scrutin.

Ces propositions sont en totale contradiction avec le projet de loi issu de l'accord minoritaire signé par trois organisations syndicales avec le Medef. Ce projet développerait la flexibilité, la précarité, la mobilité forcée, amoindrirait les droits d'intervention des représentants des salariés, dans un contexte où France Telecom entend poursuivre sa politique de suppressions d'emplois et de restructurations.

La CGT appelle les salariés à décider de la grève et de la participation aux manifestations dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle organisée le 5 mars à l'initiative des deux confédérations qui se sont opposées à ce projet, la CGT et FO, rejoints d'ores et déjà par Solidaires et la FSU.